



AOÛT 2026

LE JOURNAL MUNICIPAL DE RANGUEVAUX

N° 403

INFORMATIONS / SERVICES

FÊTE PATRONALE

La population est cordialement invitée à participer aux manifestations organisées à l'occasion de la fête patronale le **samedi 29 août** :

- Rassemblement place Henri de Ranconval à **17 heures 30**
- Départ en cortège avec la Ranguevalloise
- Dépôt de gerbe au monument aux morts par les forains
- Ouverture officielle de la fête patronale 2026
- Verre de l'amitié servi dans le couloir de la Fernande

A cette occasion, le stationnement et la circulation seront interdits rue St Barthélémy et place de la République.

ORDURES MÉNAGÈRES

En raison de la fête patronale, la collecte des ordures ménagères (conteneurs verts) prévue le **mercredi 2 septembre** sera annulée :

- Rue de Neufchef
- Rue St Barthélémy
- Place de la République

La collecte reprendra normalement à compter du **mercredi 9 septembre**.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Thionville Fensch Agglomération.

☎ 03 82 52 65 26

✉ environnement@agglo-valdefensch.fr

MAIRIE

La Mairie fermera exceptionnellement à 17h30 les mercredis 5 et 12 août.

AGENCE POSTALE

L'agence postale sera fermée du lundi 10 au samedi 22 août inclus.

FEUX

Ces derniers jours, la Commune a été confrontée à deux départs volontaires de feu.

Nous rappelons à la population, que nous sommes en période de sécheresse et que le Département de la Moselle est à nouveau placé en « danger sévère » pour le risque incendies de forêts et de végétaux.

La végétation est donc particulièrement sèche et extrêmement vulnérable.

Merci à chacun de faire preuve de la plus grande vigilance et d'adopter les bons gestes afin de prévenir tout nouveau départ de feu.

Pour rappel, il est strictement interdit de faire du feu, et de jeter ses mégots dans la nature. Les pétards et les feux d'artifices sont également prohibés.

En cas de fumée ou de départ de feu, appelez immédiatement les pompiers au 18.

Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de chacun.

FONTAINE

La fontaine rue de Morlange est un espace public apprécié de tous, notamment des enfants en période estivale.

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, il est demandé à chacun de veiller à limiter les nuisances sonores, en particulier les cris prolongés, et de sensibiliser les enfants au respect des riverains.

ZONE DE LOISIRS

La zone de loisirs du Fond Champ de Berger est ouverte !

Les travaux d'aménagement sont terminés, les nouvelles structures de jeux sont prêtes et sécurisées.

Les plantations arriveront plus tard dans l'année.

Des panneaux d'informations sont installés à l'entrée. Merci de respecter les horaires d'ouverture de la zone.

Le portail du parking fonctionne de manière automatique pour l'ouverture et la fermeture. (ouverture 8h et fermeture 21h en période estivale)

L'arrêté municipal n°2026/55 réglementant l'accès à la zone de loisirs est consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Nous vous souhaitons d'excellents moments de partage et de jeux.

ÉPOUVANTAILS

Vous avez jusqu'à mi-septembre, pour sillonner le village à la recherche des épouvantails !

Plus d'informations sur le flyer joint, en Mairie et sur le site internet.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire fonctionnera à nouveau à compter du **mardi 1 septembre**, comme suit :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi au foyer socioculturel :

- de **7h30 à 8h30**
- de **12h00 à 13h30**
- de **16h00 à 18h30**

FÊTE DU SPORT

Le **dimanche 6 septembre** sera organisée au Fond Champ de Berger la traditionnelle fête du sport à l'attention des enfants de Ranguieux avec pour cette année, de nombreuses nouveautés attendues !

Rendez-vous à partir de 13h30 pour les inscriptions.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messe à Ranguieux :

- Samedi 29 août à 18h30

Fête de l'Assomption –

Samedi 15 août

- Rassemblement à l'église à 20 h
- Procession mariale dans les rues du village

Afin de maintenir cette tradition, nous vous demandons de venir nombreux et de garnir vos fenêtres sur le passage.

Les enfants accompagnés de leurs parents seront les bienvenus. Des reposoirs jalonnent notre itinéraire.

Le Conseil de Fabrique



M.P.T. RANGUEVAUX

FÊTE PATRONALE



29 - 30 - 31 AOUT 2026

Rendez-vous traditionnel à l'occasion de la

Fête Patronale de St Barthélémy.



La Maison Pour Tous et ses membres vous proposent :

Escargots, Assiette Lorraine et Cochon de lait.



Venez nombreux

Samedi-Dimanche-Lundi



**Repas servis tous les soirs à partir de 19h
au Centre Socio-culturel « Lucien PERERA »**

À LA RECHERCHE DES ÉPOUVANTAILS!

RANGUEVAUX

On a besoin de vous !

Les enfants du village et leurs familles ont confectionné
30 épouvantails.

Mais cette nuit, ces derniers se sont échappés
de la mairie, où ils avaient été déposés
par les enfants !

**IL PARAÎT QU'ILS ONT ÉTÉ APERÇUS
À DIFFÉRENTS ENDROITS DU VILLAGE...**



SAURAS-TU TOUS LES RETROUVER ?

Choisis ton **parcours** en fonction de ton **âge** et, à l'aide
de la carte correspondante, pars à leur recherche !

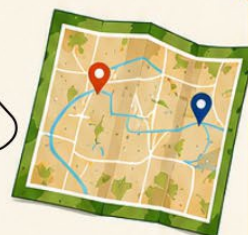


COMMENT ACCÉDER À LA CARTE ?

CARTE -6 ANS



CARTE +6 ANS



→ **OU** passe à la mairie retirer une carte papier.

→ Pense à autoriser la localisation Google Maps dans les réglages
de ton téléphone pour voir apparaître ta position en direct (flèche bleue).



**LORSQUE TU TROUVES UN ÉPOUVANTAIL,
FAIS-TOI PRENDRE EN PHOTO AVEC LUI.**



Attention : tu ne peux pas entrer dans les propriétés privées.
Reste bien à l'extérieur.



À LA FIN DE TA CHASSE,

passé à la mairie, présente tes photos
et repars avec une **récompense à collectionner !**



**LES AS-TU TOUS RETROUVÉ ?
POUR VÉRIFIER, C'EST PAR ICI !**



*Bonne chance
et amuse-toi bien !*

PLUS DE SÉCURITÉ, UNE MEILLEURE MOBILITÉ

Afin de faciliter le partage de l'espace public entre piétons, vélos, voitures et EDPM, le code de la route instaure des règles claires.

Tous les véhicules électriques permettant de se déplacer individuellement sont concernés



Trottinette électrique



Monoroupe



Gyropode



Hoverboard



La réglementation définit :

- les règles de circulation et de stationnement en ville et hors agglomération;
- l'équipement du conducteur;
- les caractéristiques techniques des EDPM.

Les sanctions prévues

Des amendes forfaitaires sont applicables. Exemples de situations d'infraction :

135 €

Non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager.

135 €

Circulation sur un trottoir ou conduite d'un EDPM débridé.

135 €

Conduite d'un EDPM avec des écouteurs.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



twitter.com/routeplussure



Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

DSR - Octobre 2023 - DSR202319 - Les informations mentionnées dans ce document sont données à titre indicatif. - Ne pas jeter sur la voie publique.

Trottinette électrique, monoroupe... Comment bien circuler ?

Des règles claires pour un usage sécurisé

Trottinette électrique, monoroupe, gyropode, hoverboard, cyclomobile léger (trottinette avec selle)...

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien.

Pour garantir une circulation apaisée entre les usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre dans le code de la route. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

OÙ ET COMMENT CIRCULER ?

En agglomération

- ✓ Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a.
- ✓ Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos.
- ✓ Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.
- ✗ Interdiction de rouler sur les trottoirs.

Hors agglomération

- ✓ Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.
- ✗ Interdiction de rouler sur les voies express et les autoroutes.

L'autorité investie du pouvoir de la circulation peut autoriser localement la circulation sur d'autres voies, par exemple les routes où la vitesse maximale est de 80 km/h. Dans ce cas, le port du casque, du gilet haute visibilité, de brassards réfléchissants, ainsi qu'un éclairage complémentaire et des feux de position allumés sont obligatoires en toutes circonstances.

Les conseils

- ✓ Vérifiez régulièrement l'état de votre trottinette notamment ses freins et lumières.
- ✓ Préparez votre déplacement à l'aide d'une application avant de partir. Vous pourrez trouver l'itinéraire le plus adapté et sécurisé.
- ✓ Roulez à 1 mètre des voitures garées, pour éviter les portières qui s'ouvrent brusquement.
- ✓ Ne vous placez jamais dans l'angle mort des camions, fourgonnettes et bus.

Et les engins sans moteur ?



Trottinettes, skateboards et rollers non motorisés sont autorisés à circuler sur les trottoirs et dans les espaces piétonniers, à condition de rouler au pas et de respecter la sécurité des autres usagers.

UN EDPM BIEN ÉQUIPÉ

Tous les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) en circulation doivent répondre aux critères techniques de sécurité fixés par la réglementation. Tous les engins doivent posséder les équipements suivants :

- ✓ Des freins.
- ✓ Des feux de position à l'avant et à l'arrière.
- ✓ Des catadioptres (dispositif réfléchissant) à l'avant, à l'arrière et de chaque côté.
- ✓ Une sonnette.

FAUT-IL SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ?

L'EDPM est un véhicule terrestre à moteur : pour le conduire, vous devez être couvert par une assurance spécifique, comme pour une voiture ou une moto.

Contrairement aux vélos, les assurances de responsabilité civile classiques ne couvrent pas les accidents de trottinettes électriques.



Trottinettes en libre-service : suis-je couvert ?

Vérifiez que le loueur installé dans votre ville inclut l'assurance dans son offre.



* Quand la circulation est autorisée sur les routes où la vitesse maximale est inférieure ou égale à 80 km/h.

ADOPTÉZ LE BON COMPORTEMENT

Les utilisateurs d'EDPM sont tenus de respecter le code de la route en toutes circonstances, assurant leur sécurité et celle des autres. Ils doivent laisser les piétons traverser sur les passages protégés, respecter la priorité à droite et s'arrêter au stop et au feu rouge.

Ce qui est interdit

- Transporter un ou plusieurs passagers : l'usage d'un EDPM est strictement individuel.
- Transporter des marchandises.
- Porter des écouteurs. Le téléphone tenu en main est également interdit.
- Conduire si vous avez bu de l'alcool au-delà de la limite autorisée.

Ce qui est obligatoire

- Avoir au moins 14 ans. Dans certaines villes, il faut avoir un âge minimum pour louer une trottinette électrique en libre-service.
- La nuit ou si la visibilité est réduite, porter des vêtements ou équipements rétro réfléchissants : gilet haute visibilité, brassards ou sac à dos réfléchissants, etc.
- Hors agglomération, là où la vitesse est supérieure à 50 km/h et ne dépasse pas 80 km/h, le casque, le gilet rétro réfléchissant et un éclairage complémentaire non éblouissant et non clignotant sont obligatoires. Les feux de position doivent être allumés quelle que soit l'heure de la journée.

Ce qui est hautement recommandé

- Porter un casque adapté et attaché et des gants en toutes circonstances.
- Porter des vêtements ou des accessoires rétro réfléchissants et un dispositif d'éclairage complémentaire non éblouissant et non clignotant en toutes circonstances.



Un moteur limité à 25 km/h

Les EDPM doivent être limités à 25 km/h par leur fabricant. Mais leur vitesse maximale autorisée peut être, selon les villes, inférieure.